

## **Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal en date du 18 décembre 2020**

Le conseil municipal s'est réuni le 18 décembre 2020 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire,

En suite de convocation en date du 11 décembre 2020

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : BECKER Cyrille, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, DUCLERMORTIER Denis, ERHARD André, GOBILLOT Matthieu, TROSCZCZYNSKI Céline, URBAN Michel et WOLFF Florianne

Absent : Pierre BENOIT

Secrétaire de séance : Delphine BERGER

Ordre du jour :

1. Démission du 3<sup>e</sup> adjoint
2. Convention de compensation photovoltaïque
3. Recours à du personnel pour remplacement de personnel absent
4. Création d'un Conseil des jeunes
5. Assurance Statuaire Gras Savoye reconduction 2021-2024
6. Adhésion CAUE
7. Trésorier : Indemnité de confection des documents budgétaires
8. Provisions de fin d'année
9. Régularisation des comptes et écritures de fin d'année
10. Situation lotissement et commandes
11. Planning et contenu des travaux à réaliser
12. Divers

Déroulé :

En préambule, Monsieur le Maire demande au conseil municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir le mandatement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) pour 2021. Rajout accepté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires et de les rémunérer.

### **1/ démission du 3<sup>e</sup> adjoint**

Le conseil municipal prend acte de la démission de Mélanie GERARD du poste de 3<sup>e</sup> adjoint et du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 8 voix pour et 1 abstention, la proposition faite par le Maire de ne pas nommer de nouvel adjoint. Le Maire prendra la gestion des dossiers de l'école.

### **2/ convention de compensation photovoltaïque**

Suite au problème de dysfonctionnement du système photovoltaïque installé sur le bâtiment de l'école, INEO (société qui a installé le système) propose d'indemniser la commune à hauteur de 7 000 € en guise de dédommagement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à 8 voix pour et 1 abstention, cette proposition d'indemnisation.

### **3/ Recours à du personnel pour remplacement de personnel absent**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

### **4/ Création du Conseil des jeunes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un conseil municipal des jeunes qui a pour objectif de développer l'expression des jeunes, de leur permettre de participer à la vie de la commune, et de leur donner la possibilité de préparer, présenter et réaliser des projets concrets. Une réunion d'information pour les jeunes (et/ou leurs parents) est prévue samedi 16 janvier à 14h30 sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire.

### **5/ Assurance Statuaire Gras Savoye reconduction 2021-2024**

Le contrat de prévoyance collectif est reconduit par période triennale. Le contrat actuellement en cours arrive à échéance au 31/12/2020. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité sa reconduction pour la période 2021-2024 sur les mêmes bases établies au contrat précédent. Il autorise le Maire à signer le contrat d'assurance avec la compagnie Gras Savoye et tout acte afférent à la mise en œuvre de ce contrat.

### **6/ Adhésion CAUE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au CAUE (la commune étant adhérente MATEC, l'adhésion au CAUE est gratuite) et mandate André ERHARD pour représenter la commune aux assemblées générales du CAUE de la Moselle.

### **7/ Trésorier : Indemnité de confection des documents budgétaires**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les Comptables publics peuvent assister les communes dans l'élaboration des documents budgétaires et demande au conseil de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de confection du budget à Mr Marc VILLIBORD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Comptable public (Marc VILLIBORD) l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 € pour l'année 2020.

### **8/ Provisions de fin d'année**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de comptabiliser les provisions en mode semi-budgétaire pendant toute la durée du mandat (régime de droit commun),
- de reprendre l'intégralité des provisions comptabilisées au 31/12/2019 au titre des débiteurs défaillants soit 5 636 € (crédits inscrits au 7817),
- de porter au 31/12/2020, pour le budget principal, le montant des provisions comptabilisées au titre des débiteurs défaillants à hauteur de 2 836 € (crédits inscrits au 6817).

### **9/ Régularisation des comptes et écritures de fin d'année**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'afin de régulariser des opérations sur le budget fonctionnement du groupe scolaire, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative du budget du groupe scolaire prévoyant des virements de crédits comme détaillé ci-après :

Section de fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	
022	-9 000,00 €
60631	-3 689,91 €
6574	-2 500,00 €
6111	-3 500,00 €
6413	18 689,91 €
<b>Total</b>	-

## 10/ Situation lotissement et commande

- Situation du lotissement : 22 terrains sont vendus. Le point d'équilibre qui permet de couvrir les frais théoriques afférents à la création du lotissement avant de réaliser un bénéfice est désormais atteint. Les frais de base budgétaire du lotissement (1 050 000 euros TTC) sont désormais couverts par les recettes de la vente des 22 premiers terrains vendus (1 059 525 euros TTC), ce qui va permettre le remboursement du prêt relai de 800 000 euros début 2021.

- Commande concernant les aménagements paysagers du lotissement. Un nouveau devis portant sur 3 aménagements (merlon du lotissement, merlon de l'école et espace vert entre l'école et le lotissement) a été réceptionné par la commune pour un coût total des opérations de 20 000 euros HT dont 15 000 euros sont pris sur le fond de concours apporté par BORALEX. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition faite par la société Defloraine paysages et présentée en séance.

## 11/ Planning et contenu des travaux à réaliser

- Compte tenu des projets en cours, la capacité d'emprunt de la commune est nulle à ce jour. Il faut attendre les rentrées d'argent du lotissement (à venir sur 2021) et peut-être les rentrées financières liées au projet éolien (un apport unique de 100 000 euros et une rente annuelle de 25 000 à 30 000 euros) pour pouvoir entreprendre des prochains « gros » travaux (on ne parle pas des travaux d'entretien de la commune).

- Une réunion de la commission travaux a eu lieu le 8 décembre 2020 qui a permis de définir :

- un calendrier : 2021 consistera à faire la liste des projets et à rechercher les subventions possibles en vue de démarrer de nouveaux chantiers en 2022 qui devrait être la situation normale
- 3 axes de travail : 1/soupoudrer divers projets dans la commune, 2/ voirie et enfouissement de réseaux et 3/ immobilier

Le financier mobilisable est estimé à 400 000 euros (bénéfice du lotissement) auquel s'ajouterait si le projet d'éoliennes abouti, une subvention de compensation de l'UEM de 100 000€ et une rente annuelle d'environ 25 000 euros. A noter que dans le cas de la réalisation du projet d'éolien, la participation « forcée » de la commune pour l'enfouissement des réseaux.

- sont évoqués les travaux courants à venir : changement de deux regards, rénovation du système électrique des cloches de l'église, travaux ponctuels de rénovation de voirie, installation d'un colombarium...

## 12/ Divers

- organisation du rythme scolaire : sujet mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.